



**Mr COURBE Ludovic**  
Secrétaire

Bourbon-Lancy, le 03/09/2013

**Objet : votre courrier du 26 Août 2013**

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 26 Août 2013 dans lequel vous nous demandez le rattrapage des primes d'ancienneté et de panier de nuit comme suite à négociation de l'avenant salaire du 30 mai 2013 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

Par la présente, nous vous informons que les primes de panier de juillet payées sur août (comme suite au mois habituel de décalage des éléments variables de paie) tiennent déjà compte de cette revalorisation.

De même, la valeur du point servant à calculer la prime d'ancienneté a été revalorisée en Août. Une régularisation, déjà programmée dans nos systèmes, interviendra sur la paie de septembre pour la prime d'ancienneté de Juillet.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Luca DI MAIO**

Directeur des Ressources Humaines